## **Formations Fonction Publique**

Posté par: formations-concours Publiée le : 18/10/2008 21:34:25

Principe Â Les fonctionnaires titulaires qui souhaitent compléter leur formation en vue de satisfaire des projets professionnels ou personnels peuvent bénéficier d'une disponibilité pour effectuer des études ou des recherches présentant un caractÃ"re d'intérêt général. Ils peuvent signer un contrat d'études avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Â

Dépôt de la demandeÂ

Cette disponibilité est accordée sous réserve des nécessités de service.Â

L'autorité territoriale ne peut opposer 2 refus consécutifs à une demande de formation personnelle qu'après avis de la commission administrative paritaire (CAP).Â

La demande de mise en disponibilité doit préciser la date de départ et la durée de l'absence souhaitées.Â

La décision de mise en disponibilité est soumise à l'avis de la CAP.Â

Durée La durée de la disponibilité pour effectuer des études ou recherches présentant un caractÃ"re d'intérêt général est fixée à 3 ans maximum, renouvelables une fois, durant l'ensemble de la carriÃ"re.Â

Situation du fonctionnaire fonctionnaire n'est pas rémunéré.Â

Durant sa disponibilité, le

Pour toute information collectivité. Â

S'adresser au service formation de sa